



Thiré le 27 Juin 2017  
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs  
les conseillers municipaux

## CONVOCATION

---

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

**Mardi 04 Juillet 2017**  
**A 20h30**

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 16 mai 2017
- Avenant n°1 à la convention pluriannuelle Bipartite 2016-2020 relative à l'organisation des rencontres musicales « dans les jardins de William Christie édition 2017 ».
- Consultation d'organismes bancaires pour l'obtention d'un prêt relais TVA travaux école.
- Compte Administratif 2016 Lotissement (Annule et remplace la délibération n 285 du 13 avril 2017)
- Compte Administratif 2016 Budget Principal (correction suite à erreur matérielle)
- Budget Principal 2017 (représentation suite à erreur matérielle)
- Marché de travaux de réhabilitation du groupe scolaire :
  - o Avenant n°1 : lot 5 Peinture-sols souples
- Autorisation du conseil municipal au maire afin de siéger au collège des membres institutionnels de la fondation des arts florissants
- Demandes de subventions aménagement et recalibrage des trottoirs centre bourg
- Demandes de subventions pour la réhabilitation et la mise aux normes du dernier commerce
- Questions diverses

Le Maire,  
Catherine Denferd.



Registre des délibérations du  
Conseil Municipal du 04 Juillet 2017

Le quatre juillet deux mil dix-sept, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Date de la convocation : 27 Juin 2017**

**Présents** : Mesdames Nadège Barbesant, Christelle Bonnaud, Catherine Denferd, Patricia Hug-Graton, Isabelle Menanteau, Christine Phlippeau, Magalie Rivasseau.

Messieurs Rémy Cerisié, Loïc Charrier, Bruno Faivre, Laurent Gautier, Dominique Gautreau, Guillaume Jolly.

**Excusé** : Fred Forgerit

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Denferd Catherine, Maire.

**Approbation du compte rendu du 16 mai 2017**

Le conseil approuve à l'unanimité, Madame Phlippeau fait remarquer qu'il y a une erreur dans l'écriture de son nom.

**Secrétaire de séance** : Bruno Faivre

En début de séance, Madame le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- La position du conseil Municipal sur la réforme envisagée des rythmes scolaires pour la rentrée 2017.
- Acquisition d'une désherbeuse.

**Objet 303 : Avenant n°1 à la convention pluriannuelle Bipartite 2016-2020 relative à l'organisation des rencontres musicales « dans les jardins de William Christie édition 2017 ».**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la convention pluriannuelle bipartite entre le Département de la Vendée et la commune de Thiré couvrant la période 2016-2020 relative à l'organisation des rencontres musicales « Dans les jardins de William Christie ».

Pour l'organisation de la 6<sup>ième</sup> édition, le présent avenant a pour objet de régler les relations techniques et administratives entre la commune de Thiré et le Département dans le cadre de l'organisation des rencontres musicales « Dans les jardins de William Christie » du samedi 19 août au samedi 26 août 2017.

Ce présent avenant prend effet à compter de sa notification jusqu'au mercredi 30 août 2017.

Pour l'édition 2017, la commune de Thiré, compte tenu des engagements généraux portés dans la convention pluriannuelle 2016-2020, s'engage spécifiquement par le présent avenant sur les points et les dates stipulés ci-après :

- Mise à disposition de l'aire naturelle de camping du 16 août au 29 août 2017 pour l'accueil du public et le démontage de la logistique nécessaire au festival ;
- Pour la phase de montage, le Département est autorisé à déposer et installer ses tentes le vendredi 11 août 2017 ;
- Mise à disposition de l'église et de la salle paroissiale pour y accueillir des répétitions, les concerts aux chandelles et les « méditations » du 14 au 31 août 2017 ;

- Mise à disposition de la salle socio-culturelle du 7 août au 26 août 2017 pour les besoins de l'organisation du festival.

En cas de différend entre la commune de Thiré et le Département au sujet de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, le Tribunal Administratif de Nantes est la juridiction compétente.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer, afin de valider l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle bipartite entre le Département de la Vendée et la commune de Thiré déterminant l'organisation de la 6<sup>ième</sup> édition des rencontres musicales « Dans les jardins de William Christie » du 19 au 26 août 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les documents administratifs s'y rapportant.

#### **Objet 304 : Consultation d'organismes bancaires pour l'obtention d'un prêt relais TVA travaux école**

Madame le Maire informe le conseil municipal que compte tenu du différé du versement du Fonds de Compensation pour la T.V.A, notre collectivité va recourir à un prêt Relais T.V.A.

Afin de faire face au paiement des factures en cours, une demande de financement est envisagée.

Deux organismes bancaires ont été consultés :

- Le Crédit Agricole
- La Banque Postale

Madame le Maire présente au conseil municipal les offres de financement reçues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

**D' APPROUVER** le projet de demande de financement,

**De DÉCIDER** de retenir l'offre de La Banque Postale après avis du trésorier,

**De DÉCIDER** d'ouvrir les crédits et les débits correspondants sur l'exercice 2017,

**De S'ENGAGER** à inscrire sur l'exercice 2017, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des intérêts,

**D' AUTORISER** Madame le maire à signer tous les actes contractuels afférents à cette opération .

#### **Objet 305 : Compte Administratif 2016 Lotissement**

#### **Annule et Remplace la délibération 281 du conseil municipal du 04 avril 2017**

Monsieur Loïc Charrier, 1<sup>er</sup> adjoint est nommé Président de séance pour le vote du compte administratif 2016 du budget lotissement Les Terres Douces. Madame Denferd se retire pendant la présentation et le vote.

Monsieur Loïc Charrier indique que la délibération n° 281 en date du 04 avril 2017 approuvant le compte administratif 2016 lotissement comporte des erreurs dans sa présentation et sa rédaction.

Le conseil municipal, est invité à de nouveau délibérer sur le résultat de clôture d'exercice du Compte Administratif 2016 Lotissement tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	77 531.38 €	84 566.46 €
<i>Recettes</i>	77 531.38 €	73 365.74 €
<i>Excédent</i>		-11 200.72 €

Soit compte tenu d'un résultat cumulé d'Investissement de 26 634.26 euros à la clôture de l'exercice 2015, le résultat cumulé d'Investissement au 31 Décembre 2016 s'élève à 15 433.54 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

**D'ADOPTER** le compte administratif 2016 lotissement.

### **Objet 306 : Compte Administratif 2016 - Budget Principal**

#### **Annule et Remplace la délibération 278 du conseil municipal du 04 avril 2017**

Madame le Maire indique que la délibération en date du 04 avril 2017 comporte des erreurs matérielles. Les opérations d'ordre du Compte Administratif du Budget Principal sont erronées dans leur présentation. En page 8 et 10 le 1068 (78 450.75 euros) est inscrit comme opération d'ordre, et les opérations de cession sont inscrites au chapitre 21 en réel pour 34 873.48 euros. Le 040 en recette d'investissement aux pages 8 et 10 doit être de :  $117\ 152.07 - 78\ 450.75 + 34\ 873.48 = 73\ 574.80$  euros. Les pages 18 et 19 du Compte Administratif sont corrigées dans le même sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

**De MODIFIER** la délibération n°278 du 04 avril 2017,  
**D'ADOPTER** le Compte Administratif de l'exercice du Budget Principal 2016.

### **Objet 307 : Budget Primitif exercice 2017 - Budget communal**

#### **Modification de la délibération n° 284 du 13 avril 2017**

Madame le Maire indique que la délibération n°284 en date du 13 avril 2017 comporte des erreurs matérielles et qu'il convient de les modifier comme suit :

- Au Budget Principal 2017, les opérations d'ordre sont en déséquilibre : les dépenses d'ordre de section à section seraient de 3 276 euros en Investissement, mais la recette correspondante en Fonctionnement est nulle.  
 En revanche, la section d'Investissement enregistre en recette patrimoniale un montant de 3 276 euros, le déséquilibre des Opérations d'Ordre Budgétaire entre sections et concernant les chapitres 040-041, réside en effet dans le chapitre 040, servi à tort en Dépenses d'Investissement. Les pages 7 et 16 sont corrigés dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

**De MODIFIER** la délibération n°284 du 13 avril 2017,  
**D'ADOPTER** le budget communal de l'exercice 2017 avec ces corrections apportées.

**Objet 308 : Marché de travaux de réhabilitation du groupe scolaire :**  
**Avenant n°1 : Cloisons de doublages des sanitaires et salle multi-activités**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;  
**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Madame le Maire rappelle que la commune a conclu un marché de travaux pour la réhabilitation du groupe scolaire et a attribué le lot 5 : Peinture sols souples à l'entreprise Claude Betard Peinture, par délibération du conseil municipal du 29 novembre 2016.

Ledit marché passé selon la procédure adaptée a été autorisé pour un montant prévisionnel de 29 827.80 euros HT.

Vu le mauvais état des murs des sanitaires et de la salle multi-activités, il s'avère nécessaire de les doubler en partie, de cloisons de plâtre BA18.

Soit un montant de la plus-value de 2 544.00 euros HT.

Le montant total de l'avenant s'élève à 2 544.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

**D'APPROUVER** l'avenant n°1 concernant le lot 5.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces inhérentes audit avenant.

**Objet 309 :Autorisation du conseil municipal au maire afin de siéger au collège des membres institutionnels de la fondation des arts florissants**

Le projet de pérennisation des arts florissants s'appuie à la fois sur un projet artistique et culturel de redécouverte et de transmission de la musique et de l'art des jardins.

La première étape du projet de pérennisation a été l'obtention du Label centre culturel de rencontre en décembre 2016.

La deuxième étape est la transformation juridique de la structure des arts florissants en fondation reconnue d'utilité publique, dossier instruit par le Ministère de la Culture. La fondation est administrée par un conseil d'administration de 15 membres, composé de 3 collèges :

- 1 Collège de fondateur disposant de cinq sièges
- 1 Collège de cinq membres de droit
- 1 Collège de cinq personnalités qualifiées

Madame le Maire explique qu'elle a été sollicitée pour faire partie du collège des membres de droit de la fondation des arts florissants.

La composition du collège des membres de droit est :

- L'État représenté par le Ministère de l'Intérieur
- L'État représenté par le Ministère de la Culture
- La Région Pays de la Loire
- Le Département de la Vendée
- La Commune de Thiré

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 voix pour et 3 abstentions:

**D'APPROUVER** l'entrée de la commune de Thiré dans le Collège des membres de droit de ladite fondation.

De **DÉSIGNER** Madame Catherine Denferd, en sa qualité de Maire en tant que représentante de la commune de Thiré pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de la fondation des arts florissants, Collège des membres de droit.

### **Objet 310 : Demandes de subventions aménagement et recalibrage des trottoirs centre bourg**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet de réfection et recalibrage des trottoirs de la rue du stade peut rentrer dans un projet global de perspectives d'aménagement du centre bourg, facilitant le déplacement des personnes à mobilité réduite et la mobilité durable.

Ce projet global pourrait être éligible :

- Au FSIL - contrat de ruralité
- Au contrat Vendée Territoire
- Au Pacte Régional pour la ruralité de la Région Pays de La Loire

Dans la mesure où le projet pourrait être reconnu comme structurant au niveau intercommunal par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, et peut s'inscrire dans le cadre des politiques contractuelles menée par la Communauté de Communes Sud Vendée littoral et peut prétendre à ce titre à des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

**D'INSCRIRE** ce projet dans ces différents contrats,

**D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer les documents s'y rapportant.

### **Objet 311 : Demandes de subventions pour la réhabilitation et la mise aux normes du dernier commerce**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet de la réhabilitation et la mise aux normes du dernier commerce peut être reconnu comme structurant au niveau intercommunal par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, et peut s'inscrire dans le cadre des politiques contractuelles menés par la Communauté de Communes Sud Vendée littoral et peut prétendre à ce titre à des subventions.

Ce projet a déjà bénéficié des aides de l'État en obtenant la subvention du FISAC.

Ce projet pourrait être éligible :

- Au contrat Vendée Territoire
- Au Pacte Régional pour la ruralité de la Région Pays de La Loire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

**D'INSCRIRE** ce projet dans ces différents contrats

**D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer les documents s'y rapportant.

### **Objet 312 : Position du conseil Municipal sur la réforme envisagée des rythmes scolaires pour la rentrée 2017.**

Le Ministre de l'Éducation Nationale a prévu des dispositions d'aménagement des rythmes scolaires dont l'objectif est de donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation des rythmes scolaires afin de répondre aux singularités du contexte local dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Le décret n°2019-1108 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publique est paru le 27 juin 2017.

Si un consensus entre le conseil d'école et la commune existe pour une autre organisation que l'actuelle, le directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN), peut être saisi pour solliciter une dérogation au cadre actuel dès la rentrée 2017.

Le Maire informe le conseil Municipal que lors de sa réunion du 03 juillet 2017, le conseil d'école de Thiré a décidé d'être volontaire pour obtenir dès la rentrée de septembre 2017 des nouveaux rythmes scolaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours. La municipalité a organisé une consultation auprès des parents d'élèves. De cette consultation résulte que sur 43 familles sollicitées, 26 familles représentant 43 élèves se sont prononcées pour le retour à la semaine des 4 jours, et 4 familles représentant 4 élèves se sont prononcées contre.

Considérant que cette consultation est représentative du souhait des parents, le Maire propose au conseil Municipal de revenir à la semaine de 4 jours, avec les horaires suivants pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h00 enseignement, 12h00 - 13h30 pause méridienne, 13h30 - 16h30 enseignement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les documents afférents.

**Objet 313 Acquisition d'une désherbeuse :**

**Convention d'utilisation en commun d'une désherbeuse entre les communes de la Réorthe, la Chapelle Thémér, Saint Martin Lars et Thiré**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est prévu l'acquisition d'une désherbeuse pour un usage collectif avec un regroupement de 4 communes (la Chapelle Thémér, Saint Martin Lars, Thiré et la Réorthe) ; la commune de la Réorthe étant la structure porteuse.

La Région des Pays de Loire ayant accordé une dérogation autorisant à démarrer l'action par anticipation, il peut être procédé à l'acquisition de la désherbeuse dès à présent, la livraison n'intervenant qu'à l'automne.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

**Dépenses :**

- Acquisition d'une désherbeuse « Urbanet » 13 822.00 € HT

**Recettes :**

- Agence de l'Eau LB	40 % notifiés	5 528.80 €
- Région des Pays de Loire	40 % attendus	5 528.80 €
- FCTVA		2 720.83 €

Une délibération devra être prise pour arrêter la participation financière de chaque collectivité, lorsque la subvention de la Région aura été notifiée.

Il est proposé aux quatre communes de passer une convention d'utilisation en commun de cette désherbeuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

**D'ACCEPTER** que la commune de la Réorthe soit la structure porteuse pour l'acquisition d'une désherbeuse d'un montant de 13 822.00 € HT,

**De VALIDER** le projet de convention d'utilisation en commun de la désherbeuse,

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention.

---

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : [commune.de.thire@wanadoo.fr](mailto:commune.de.thire@wanadoo.fr) Site <http://communethire.fr/>



## **Questions et points Divers.**

### **Complément information objet 313 :**

Concernant l'acquisition de la désherbeuse Monsieur Charrier indique que le coût de cet achat commun reviendrait à 701.99 euros par commune. L'utilisation de la désherbeuse sera organisée par les agents de chaque commune selon la demande. Les frais seront calculés au prorata de son utilisation.

### **Subventions école :**

Madame le Maire indique que les subventions départementales concernant les 3 salles de classe et le restaurant scolaire ont été versées à hauteur de 30% de leurs montants respectifs.

### **Vente de parcelle Lotissement « Les Terres Douces » :**

La parcelle ZW89 du lotissement des terres Douces, parcelle jouxtant la réserve d'eau a été vendue le 04 juillet 2017.

### **Point d'arrêt du bus Rue de Stade :**

Le point d'arrêt demandé par la famille Garcia au lieu-dit « La Salle » a été accepté par le conseil départemental uniquement pour le matin.

### **Grand Défi :**

Madame le Maire indique que le conseil municipal est invité au vin d'honneur organisé par la mairie de Sainte Hermine à l'occasion du Grand Défi.

### **Journée du Patrimoine :**

Monsieur Gautier a inscrit la commune aux Journées du Patrimoine pour la visite de l'Église le dimanche 17 septembre de 15h à 18h .

### **Achat tables et bancs pour le réfectoire de l'école :**

Christine et Guillaume iront voir l'état des tables et bancs mis en vente par la Mairie de Meilleraie Thillay et en réserveront si leur état est correct.

### **Travaux école :**

Les enseignantes ont demandées le rajout de prises électriques dans chaque classe.

### **Voirie :**

- La peinture au sol rue de la Mairie près de l'école est à refaire.
- Le stationnement devant le café occasionne une gêne à la circulation pour les véhicules venant de Ste Hermine et qui tournent Rue du Stade ,une interdiction de stationnement pourrait être envisagée après les travaux.
- Les travaux de recalibrage des trottoirs rue du Stade sont prévus semaine 28.  
Le revêtement en sable ciment ainsi que la réfection de la bande de roulement sont programmés pour la semaine 35.  
Monsieur Charrier indique que, pour exemple le revêtement de la Trans Fontenaisienne est réalisé en sable ciment.
- L'essai du projet de l'Écluse, rue de la Fontaine n'est pas concluant, le conseil souhaite son abandon et la recherche d'autres solutions.

### **Prochain conseil :**

Madame le Maire indique qu'elle prévoit le prochain conseil la première semaine de septembre sauf urgence.